
RÈGLEMENT DU CONCOURS

#TousSourcedEnergie

RÈGLEMENT EN BREF

Le principe ?

Pour participer à ce concours, il suffit de publier sur Instagram une photo – ou une vidéo – sur le thème « Et si on était tous des capteurs solaires ? ».

Comment ?

La photo – ou la vidéo – doit être réalisée sur la base de la thématique proposée par Romande Energie dans le cadre de sa campagne publicitaire 2018 « Et si on était tous des capteurs solaires ? ». Il doit s'agir d'une création personnelle mettant en scène le participant – seul, avec des amis, sa famille, etc. – dans une situation lui (leur) donnant de l'énergie et évoquant le soleil. Ce visuel devra être publié sur Instagram avec les mentions #tousourcedenergie @romandeenergie et le participant devra s'abonner à la page Instagram de Romande Energie.

Le participant s'engage à publier une photo – ou une vidéo – pour laquelle il dispose des droits de diffusion.

Quand ?

Le concours est ouvert du 7 mai au 20 mai 2018 sur Instagram. Les visuels reçus au-delà de ce délai ne pourront prendre part au concours.

Sélection des gagnants

Un jury composé de 5 membres (collaborateurs de Romande Energie et experts en communication) est chargé de sélectionner le grand gagnant du 1^{er} prix, ainsi que les 8 autres meilleurs visuels, au regard des critères suivants : respect des consignes, respect du thème, originalité et esthétisme. La diffusion des 9 gagnants sur le site Internet de Romande Energie et sur Instagram est programmée le 22 mai 2018.

Diffusion

Le prénom et le visuel de chaque participant sont publiés sur le site Internet et les réseaux sociaux de Romande Energie.

Prix

Le 1^{er} prix décerné au grand gagnant est un pass (6 jours) pour 2 personnes pour le Paléo Festival de Nyon qui se déroulera du 17 au 22 juillet 2018.

Les prix décernés à chacun des 8 autres gagnants sont 2 billets pour la soirée du vendredi 20 juillet 2018 au Paléo Festival de Nyon.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- La personne souhaitant participer au concours doit accepter les présentes conditions de participation.
- Font foi la date et l'heure auxquelles le participant a publié sa photo – ou vidéo – sur le réseau social Instagram.
- Les prix ne peuvent être ni échangés, ni convertis en espèces.
- Par la remise du prix, Romande Energie est libérée de toutes ses obligations à l'égard du participant.
- Une fois les gagnants annoncés, la date de remise des prix est convenue directement avec ces derniers. Le gagnant d'un prix doit le réceptionner en personne. Si le gagnant est mineur, le prix est remis à son représentant légal.
- Lors de la remise des prix, le gagnant est tenu de prouver son identité en produisant un titre valable.
- Par sa participation au concours « #TousSourcedEnergie », le participant reconnaît sans réserve les présentes conditions de participation.
- Le participant atteste que les données transmises par Internet (Instagram et mail) sont correctes et que la personne nommée est celle qui, en cas de victoire, recevra le prix.
- Par sa participation au concours, le participant, respectivement son représentant légal, accepte de céder gratuitement à Romande Energie les droits de propriété intellectuelle sur la photo – ou vidéo – créée et donne expressément son autorisation pour que son visuel soit utilisé dans un but de communication. Il donne son autorisation quant à la publication de son prénom et à la diffusion du visuel qu'il a créé sur le site Internet, les réseaux sociaux de Romande Energie ou autres supports, sans information préalable ni rémunération.
- Les décisions du jury ne sont pas contestables. Toute responsabilité ou recours contre Romande Energie sur la base de ce règlement sont totalement exclus.
- Romande Energie ne peut être tenue pour responsable d'une quelconque violation des droits d'auteur.
- Romande Energie se réserve toutefois le droit de ne pas publier les visuels dont le contenu ne serait pas conforme à l'éthique ou aux bonnes mœurs et d'exclure un participant qui ne respecterait pas le présent règlement.

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.romande-energie.ch

